

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 27 octobre 2023

**Document en français simplifié relu et validé par Tess et Anthony, membres du collectif
CAP'acité pour le site capacite.net**

L'ARS Île-de-France lance un plan pour aider
les personnes handicapées.

L'Ars est l'Agence régionale de santé

Ce plan s'appelle « Inclus'IF 2030 »

**Pour développer des solutions inclusives
pour les personnes en situation de handicap**

**Le 12 octobre 2023, Amélie Verdier, a organisé la première réunion
du comité de pilotage du plan régional Inclus'IF 2030.**

**Amélie Verdier est la directrice de l'Agence Régionale de Santé
d'Île-de-France.**

**Le comité de pilotage est une réunion régulière pour suivre les
avancées du projet.**

Ce plan va permettre de :

- **créer de nouvelles solutions**
- **transformer l'offre proposée pour accompagner des
personnes en situation de handicap pour plus d'inclusion.**

Le plan est fait avec tous les acteurs de la région Île-de-France.

Il est basé sur des études faites dans chaque département de la région.

Ces projets vont être possibles grâce à l'argent reçu par l'Île de France qui sera partagé entre les départements.

Au début du mois de novembre, l'ARS Île-de-France va faire un appel à manifestation d'intérêt.

C'est un document publié sur internet pour demander aux établissements et aux services concernés de proposer des projets nouveaux.

Ces projets doivent permettre d'offrir de nouvelles solutions pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

- **Les personnes concernées par le sujet pourront donner leur avis sur les projets proposés.**
- **Ces solutions seront mises en place dès 2024.**

Le plan régional Inclus'IF 2030 fait suite à la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023.

Pendant cette conférence, le Président de la République a dit vouloir

- améliorer la vie des personnes en situation de handicap
- faire respecter leurs droits

Le 20 septembre 2023, le Comité Interministériel du Handicap a présenté son plan d'action pour réaliser ces objectifs.

Le Comité Interministériel du Handicap s'appelle le CIH. C'est une réunion avec les ministres pour parler de la manière d'aider les personnes en situation de handicap.

Pour réaliser le Plan Inclus'IF 2030 l'ARS Île-de-France a reçu 310,9 millions d'euros. C'est beaucoup d'argent.

Avec cet argent l'ARS doit :

- Créer de nouvelles solutions
- Aider les écoles à accueillir les enfants en situation de handicap.
- Aider à repérer les enfants en situation de handicap le plus tôt possible.

Dès le début, le plan sera fait avec tous les partenaires :

- Les conseils départementaux
- Les rectorats
- Les représentant des personnes concernées
- Les associations

Le plan sera travaillé dans chaque département.

- Pour mieux répondre aux besoins des personnes
- Pour que les élus du département travaillent ensemble

Pour cela il y a eu des études.

Cela veut dire qu'on a regardé comment les gens vivent dans les départements pour savoir ce qu'il faut améliorer, les publics qui ont le plus de besoins et les territoires dans lesquels il manque le plus de solutions.

La directrice de l'ARS Île-de-France dit que le plan Inclus'IF 2030 représente à la fois

- *Beaucoup d'argent pour créer de nouvelles solutions*
- *Un travail collectif avec des partenaires*

L'objectif de ce plan est de :

- *trouver des terrains à construire*
- *aider les structures d'accompagnement,*
- *former les professionnels*
- *trouver des idées nouvelles pour aider les personnes en situation de handicap à vivre avec tout le monde dans la société*

Les personnes concernées et leurs familles verront les changements se faire dès 2024 et progressivement jusqu'en 2030.

La première réunion du comité de pilotage met en place le Plan Inclus'IF 2030

Avec tous les partenaires, le comité de pilotage a parlé des choses importantes à mettre en place pour aider les personnes en situation de handicap à trouver des réponses à leurs besoins proches de leur lieu de vie.

Parmi ces choses, ils ont parlé :

- d'argent pour faire fonctionner les services et en créer de nouveaux.

- des changements à faire dans les services pour être plus adaptés aux besoins de tous.
- des professionnels à former suffisamment nombreux et compétents.
- des terrains pour construire les nouveaux services.
- des avis à recueillir des personnes concernées pour créer des services adaptés à leurs besoins.

Dès le mois de novembre, l'Agence Régionale de Santé va commencer à rechercher des partenaires pour créer de nouvelles solutions.

L'ARS Île-de-France veut créer **rapidement** des solutions nouvelles. Pour cela, elle lance un appel à manifestation d'intérêt en novembre 2023.

Les projets qui seront retenus seront financés par l'ARS Île-de-France. Pour certaines solutions, les projets qui seront retenus seront aussi financés par les conseils départementaux.

Les objectifs spécifiques à chaque département seront précisés.

Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront publiés en mars 2024.

En même temps l'ARS va travailler sur un programme d'action pour plusieurs années.

Ce programme sera fait avec les comités départementaux.

Un comité départemental c'est comme le comité de pilotage régional mais pour chaque département.

D'autres actions

En 2024, il y aura 10 nouveaux dispositifs par rectorat pour les enfants en situation de handicap et donc 30 au total dans les écoles de l'Île-de-France.

Un dispositif c'est un ensemble d'actions qui fonctionnent ensemble pour créer une nouvelle solution.

Ces dispositifs seront mis en place par l'ARS et les rectorats.

Un rectorat est un bureau qui gère l'école dans une région.

Les dispositifs seront par exemple :

- Des équipes mobiles pour aider les enseignants à adapter leur méthode.
- Des dispositifs d'auto-régulation pour aider les enfants à gérer leurs émotions.
- Des unités d'enseignement externalisées :
 - > Ces dispositifs sont pour les enfants qui ont besoin d'un enseignement plus spécialisé.
 - > Cela veut dire par exemple que des professionnels de l'IME vont venir travailler à l'intérieur de l'école.
 - > L'IME est un Institut Médico Educatif : c'est un établissement qui accueille des enfants et adolescents avec un handicap
- Des dispositifs pour les enfants dans les collèges et des lycées.

Le Conseil Régional d'Île-de-France va aussi participer au Plan Inclus'IF 2030. Il va :

- aider avec son Plan autisme,
- donner de l'argent pour créer des nouvelles solutions,

- participer au plan pour mieux former et embaucher des professionnels du médico-social.

Le Conseil Régional d'Île-de-France sait comment former les professionnels.

Avant la fin de l'année 2023, l'ARS va lancer deux nouveaux projets :

- Un comité d'usagers :
>C'est une réunion entre personnes en situation de handicap pour se rencontrer et donner leurs avis sur le plan
- Le pilotage et l'évaluation du Plan Inclus'IF 2030 :
>C'est-à-dire que l'ARS va suivre et mesurer les progrès du Plan Inclus'IF 2030

Tous les participants au premier comité de pilotage du lancement du plan ont montré vouloir :

- travailler ensemble,
- partager les informations,
- apprendre de leurs erreurs,
- suivre l'avancement du plan.

Pour en savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-du-handicap-cih-2023>

<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-04/DP%20CNH%20-%2026%20avril%202023.pdf>

Contact presse de l'ARS Île-de-France :

ars-idf-service-presse@ars.sante.fr